



NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



E/CONF.69/L.66
16 août 1977

FRANCAIS SEULEMENT

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Athènes, 17 août - 7 septembre 1977
Points 7, 8 et 16

RAPPORT PRESENTE PAR L'EMPIRE CENTRAFRICAIN
A LA 3^{ème} CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
ATHENES (GRECE) DU 17 AOUT AU 7 SEPTEMBRE 1977

En Empire centrafricain il vient d'être créé un organisme national de cartographie (le Service topographique national). Ce Service placé sous l'autorité directe du Ministère des Travaux publics de l'équipement et de l'aménagement du Territoire a compétence générale sur tout le territoire de l'Empire centrafricain en matière des travaux cartographiques. Seules existent les publications de l'Institut géographique national (I.G.N.) établissement français. Cet établissement assume la totalité de la cartographie de base du pays sur financement du Ministère français de coopération ou sur budget local.

L'Empire centrafricain qui participe pour la première fois à une Conférence internationale sur la normalisation des noms géographiques n'a pas l'intention de présenter des documents techniques mais surtout se contente de faire un exposé très bref sur l'objet.

Point 7 - Rapport sur la situation de l'Empire centrafricain quant à la normalisation des noms géographiques

L'Empire centrafricain tributaire des documents cartographiques laissés par l'Administration coloniale n'est pas encore doté d'une institution nationale devant s'occuper de la normalisation des noms géographiques à telle enseigne que l'achèvement et la normalisation de la cartographie de base sont toujours confiés à l'IGN.

Les principes de transcription de la toponymie africaine sont appliqués depuis 1964 sur toutes les cartes publiées par l'I.G.N. Les noms figurant sur les cartes de l'Empire centrafricain sont depuis 1964 en accord avec ces principes de transcription (accord du Gouvernement centrafricain en date du 31 janvier 1964).

- Cartes au 1/50 000 au 1/200 000 et également sur la carte routière au 1/1 500 000 éditée en 1968.
- Atlas de l'Empire centrafricain édité en 1973.

La commission de toponymie de l'IGN a, pour sa part, contrôlé l'application de ces principes sur quatre feuilles au 1/200 000 éditées en 1975 (N'Délé, Pata, Ouadda, Haute-Kotto), sur neuf feuilles au 1/200 000 en cours d'édition (Batangafo, Bouca, Kaga-Bandoro, Bogangolo, Grivaï-Pamia, Zémio, Obo, Bambouti, Djema, Mont-Dangoura). Onze autres feuilles au 1/200 000 sont inscrites ou prévues sur les prochains programmes FAC, ainsi que la réalisation de la carte générale de l'Empire centrafricain au 1/1 500 000.

Point 8 - Normalisation nationale

A suivre pour information et application éventuelle dans l'avenir.

Point 16 - Coopération internationale

La délégation de l'Empire centrafricain sera amenée à donner son avis et sa position lors de la discussion des différentes questions comprises dans ce point.

En conclusion

Le Gouvernement centrafricain qui assiste pour la première fois à une Conférence sur la normalisation des noms géographiques, montre l'intérêt qu'il porte à cette question et qu'il espère en tirer profit de manière à définir par la suite ses objectifs qui pourraient être :

- 1) La création d'un organisme national chargé officiellement des noms géographiques
- 2) L'élaboration des règles de transcriptions reconnues sur le plan national.
 - a) Soit l'adoption ou l'adaptation des principes IGN de 1964. Il faut rappeler ici que les cartes réalisées par IGN ont subi des changements (création et modification du réseau routier, implantation des nouveaux villages, détermination de nouvelles limites administratives).
 - b) Soit la mise au point d'un système différent.
- 3) L'utilisation du recensement récent de 1975 pour l'établissement d'un répertoire alphabétique des noms de villages ou encore avec les règles de transcriptions adoptées, ce répertoire devant être officialisé sur le plan national et utilisé par tous les services publics.

Ces recommandations peuvent paraître modestes, mais en pratique, si cet objectif était atteint, un grand pas serait fait dans le sens de la normalisation des noms géographiques.